

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/09/123

Objet : 123 - Marché n° VN24060- Avenant N°1

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Décide

- De donner son accord pour la signature de l'avenant n°2 du marché **VN24060**, dont le titulaire est la Société ARWYTEC, domiciliée 69 AVENUE DU MAINE 75014 PARIS

L'avenant a pour objet:

- Augmentation de montant

En effet, l'avenant est rendu nécessaire pour intégrer au programme de la mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale une partie pour la création de bureaux dans la continuité du bâtiment.

De ce fait, le montant des travaux subit une augmentation d'un montant de 3 150€HT.

Montant initial du marché : 22 050 €HT

Montant avenant 3 150 €HT

Montant total du marché après avenant = 25 200 €HT

Fait à Vire Normandie, le 8 septembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250911-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2025

Publication : 15/09/2025

Décision du Maire n°2025/09/123 du 8 septembre 2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

